

Solidaires en action N° 61

Le 20 juin 2011

Maternité Delafontaine (93) : plus de 3 semaines de grève

Après plus de trois semaines de grève reconductible, plusieurs rassemblements, une conférence de presse, des milliers de tracts diffusés sur Saint Denis, une pétition... la majorité du personnel de la maternité a voté en assemblée générale l'arrêt de la grève. Lors des dernières négociations, **la direction a dû renoncer aux suppressions de postes d'auxiliaires de puériculture et d'aides-soignantes, tout en confirmant les acquis** des négociations précédentes avec notamment la création de quatre postes d'infirmières. Toutes les revendications n'ont hélas pas été satisfaites, le sous-effectif demeure encore présent dans certains services.

Sur les suppressions de postes, la direction a reculé, **grâce à la combativité du personnel qui a mené sa grève en assemblée générale, et à l'unité syndicale**. Les agents cessent donc ce mouvement, mais restent mobilisé-e-s d'autant plus que les négociations vont continuer. Aujourd'hui comme demain, la défense de notre système de santé passe par des mobilisations unitaires sachant faire le lien entre population et travailleurs/ses de la santé.

Pizza Hut : conditions de travail, salaires ... la grève !

Depuis le 13 mai dernier, des employé-e-s de plusieurs magasins Pizza Hut (Levallois, Losserand, Neuilly et Saint Ouen) font grève, chaque week-end, pour exiger, outre des améliorations à leurs conditions de travail sur leur magasin, que la direction prenne en compte les revendications salariales dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, toujours en cours :

- Prise en compte intégrale des heures complémentaires effectuées et ce dans la limite légale fixée par la loi.
- Versement des salaires en temps et en heure.
- Mise en place de la subrogation des arrêts maladie.
- Prise en charge intégrale des accidents du travail.
- Versement d'un 13^e mois.

Ils et elles protestent aussi contre les nombreuses erreurs au niveau des versements des salaires. Certain-e-s se sont ainsi vus amputer environ 300 euros sur leur salaire mensuel. Dans un tract diffusé aux usagers, les grévistes décrivent leurs conditions de travail : les cuisiniers doivent travailler à la chaîne, sous la chaleur harassante du four, surtout en été ; les livreurs sont non seulement obligés de faire leur travail sous la pluie, la neige ou sur le verglas, mais, en plus, ils courent des risques évidents comme la mort d'un livreur dans un accident de la route ou l'agression d'un autre au couteau l'ont malheureusement démontré par le passé. Sans oublier l'état des locaux, souvent déplorable (présence de rongeurs notamment).

Au lieu de discuter, la direction s'obstine, en matière de salaires elle « propose » de respecter le minimum légal, et a même produit des notes internes visant à décrédibiliser ce mouvement et à licencier deux grévistes ce qui est illégal. Nous ne nous laisserons pas impressionner : L'Inspection du Travail ainsi que la justice vont être saisis et, surtout, **la lutte continue chaque weekend !**

ED/Carrefour : appel unitaire à la grève



CGT ED, SUD ED et CFDT ED avec le soutien des syndicats CAREFOUR dénoncent la scission ED/CARREFOUR, qui a pour objectif de remettre en cause les droits sociaux des travailleurs/ses.

C'est en premier lieu sur l'emploi que les inquiétudes se portent. Pourtant, les magasins, les entrepôts et les services administratifs sont déjà en sous-effectif. Les conditions de travail risquent d'être encore attaquées ; si le projet patronal se réalise un des premiers objectifs des nouveaux dirigeants sera d'**ouvrir l'ensemble du parc magasin le dimanche**. Et puis, il y a le pouvoir d'achat : l'accord de transfert proposé par ED DIA remet en cause des acquis. **Les syndicats CGT, SUD et CFDT appellent à la grève le 21 juin**, date de l'assemblée générale des actionnaires.

Clermont-Ferrand : la « sécurité publique » selon P. Laval !

160 personnes se sont rassemblées devant le commissariat central de Clermont-Ferrand pour protester contre la convocation de Marie-Luce Pouchard et de Corinne Mialon, militantes de RESF 63, « pour y être entendue dans le cadre d'une enquête préliminaire suivie à [leur] rencontre du chef d'organisation d'une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préliminaire dans les conditions fixées par la loi ». Le préfet Francis Lamy ne tolérant pas que la déclaration de rassemblement du 8 juin pour la libération de la famille Sylejmani - libérée trois jours après du Centre de rétention de Toulouse sur décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme - n'ait pas été déposée en préfecture sous 3 jours francs mais seulement la veille. Aucun incident n'avait été constaté lors de ce rassemblement.

En guise de préliminaire à leur audition, Martine Coudert, Directrice Départementale de la Sécurité Publique et Commissaire de police, a remis à Marie-Luce et Corinne un exemplaire du « Décret-de loi du 23 octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre public ». **Ce décret, signé Pierre Laval** et tombé en désuétude depuis longtemps, nous apprend entre autre que l'article 8 qui stipule que le « décret de loi est applicable à l'Algérie » a été abrogé il y a seulement un mois : le 19 mai 2011... L'aurait-on sorti des oubliettes récemment pour pouvoir le faire appliquer à l'avenir... sur tout le territoire ?

Suite à cette audition, au cours de laquelle l'assistance d'un avocat leur a été refusée, le procureur de la République, Jean-Yves Coquillat, a décidé d'adresser un Rappel à la loi à Marie-Luce et Corinne pour avoir « organisé une manifestation illicite sur la voie publique ». Avant d'apposer leur signature sur la « convocation devant le délégué du procureur de la République », elles ont écrit « **Je ne reconnais aucune infraction** », comme le leur avait conseillé leur avocat. 400 personnes se sont ensuite rassemblées devant la préfecture, afin de manifester contre la criminalisation des militant-e-s aux cris de « **Nous sommes tous responsables** », et contre cette très grave atteinte à la liberté de manifestation.

L'Union Syndicale Solidaires Auvergne dénonce les tentatives d'intimidation de la préfecture du Puy de Dôme à l'égard des militantes du Réseau Education Sans Frontière. A un moment où la préfecture n'est pas même en mesure de respecter ses propres devoirs en matière d'hébergement des demandeurs d'asile qui sans l'intervention militante devraient passer les nuits dehors avec leurs enfants, la convocation de deux militantes de RESF au commissariat apparaît comme une manifestation de la volonté de faire taire celles et ceux qui depuis quinze ans s'indignent devant l'horreur des politiques à l'égard des étrangers sans-papiers et demandeurs d'asile. La politique odieuse qui enferme même des nouveaux nés en Centre de Rétention Administrative et expulse plus de 70 personnes par jour est de plus en plus largement remise en cause par un nombre croissant de citoyen-ne-s. Tenter de faire taire les militant-e-s, c'est tenter de mettre un voile sur une politique contraire aux engagements de la France en matière de défense des Droits de l'Homme.

Centres d'appel : grève unitaire pour les salaires, le 20 juin

Depuis plusieurs années les salarié-e-s des centres d'appels doivent se contenter de **salaires de misère avec pour seule perspective de rester durablement au niveau du SMIC pour près de 80 % d'entre eux**. Pas d'augmentation au niveau de la branche depuis 2008. Pas d'augmentation non plus dans beaucoup d'entreprises à la conclusion de leurs négociations annuelles sur les salaires. Qui plus est dans le contexte actuel de reprise annoncée de l'inflation, la situation salariale dans les centres d'appels devient résolument intolérable.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SUD réaffirment la nécessité d'une augmentation significative et immédiate des salaires. Afin que les employeurs des centres d'appels respectent enfin leurs salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SUD appelaient tous les salarié-e-s des centres d'appels externes à une grande journée de mobilisations le 20 juin 2011.

La Poste dans l'Essonne : la direction recule ici, s'entête là

Après le centre courrier de Gif sur Yvette, puis ceux d'Igny et Palaiseau, c'est maintenant au tour de Brunoy et Yerres de voir leur réorganisation annulée purement et simplement. Pour avoir une chance d'être appliquée, la réorganisation devait être présentée sous forme d'une «révision» de l'accord existant sur le temps de travail : **sans signature de SUD, la direction n'a aucune chance d'avancer**. SUD Poste 91 avait prévenu la direction en début d'année : en ne respectant pas les délais de négociation, en voulant contourner la loi par de simples révisions d'accords là où il faut une dénonciation (et donc 15 mois de négociations derrière), elle allait droit dans le mur... Chose faite !

Domage que la Direction du Réseau Grand Public, qui laisse pourrir la grève de St Michel sur Orge en ne négociant rien, n'ait pas la même lucidité que la Direction du Courrier... Il est vrai que pour que cette lucidité devienne réalité il a fallu avant que SUD Poste 91 fasse condamner cette même direction du courrier pour réorganisations illégales.

Communaux de St Denis : ça bouge avec SUD !

La jeune section SUD Collectivités Territoriales de la Mairie de Saint Denis mène deux campagnes de front. La première porte sur la « pause méridienne ». Il s'agit d'une **restructuration de la pause-déjeuner des enfants dans les écoles, restructuration qui se pose dans beaucoup de collectivités actuellement, en fait !** Mise en place depuis un an, elle a déjà donné lieu à une grève reconductible d'un mois chez les animateurs/trices l'an dernier. Cette « pause méridienne » se traduit par exemple par **des cadences infernales avec des plannings, quart d'heure par quart d'heure !** Pour continuer et renforcer l'action, la section SUD a donné la parole aux collègues pour la construction de la lutte. Des rencontres ont été organisées sur tous les sites, un questionnaire a été proposé à chaque personnel, le compte rendu a été fait ensuite par tract, une assemblée générale est organisée pour discuter des suites. C'est d'autant plus important que la Mairie a décidé de passer l'an prochain des 5 sites pilotes à une généralisation dans les 57 écoles de la ville. C'est maintenant que se construit la nécessaire solidarité inter-catégorielle !

La Mairie sait pourtant prendre des mesures en faveur de ses salarié-e-s : les Directeurs Généraux ont été augmentés de 400 euros... L'autre campagne est sur **la loi « service minimum » qui impose aux collectivités de dresser la liste des communaux volontaires pour remplacer les enseignant-e-s en grève.** Cela ne concerne donc pas que les communaux, et la section SUD CT est force de proposition au sein de l'union locale Solidaires Saint Denis pour en faire une action interprofessionnelle, posant aussi la question de l'intervention des parents d'élèves. Dès maintenant, plusieurs centaines de signatures ont été recueillies, y compris parmi les sections d'autres organisations syndicales. La section syndicale SUD explique sa démarche : *« nous défendons la solidarité entre collègues quelles que soient nos professions et nos employeurs. Nous défendons le mieux vivre pour nos publics, quelque soient leurs difficultés sociales, psychiques. Nous défendons la combativité pour résoudre nos difficultés quotidiennes. Nous défendons la fraternité pour apprendre ensemble la résistance. Défendons le droit de grève, pour l'ouvrir quand on veut, où on veut et face à qui on veut ! »*

Radioactivité : il faut des mesures sérieuses de protection

La population française a de la chance : on nous disait que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté à nos frontières, on nous dit maintenant que les produits radioactifs envoyés du Japon ne franchissent pas nos frontières. La Russie, qui a renforcé les contrôles de radioactivité, n'a pas cette chance : à cause de traces de radioactivité (2,4 fois la norme) elle a dû refuser des pièces de rechange pour automobiles arrivant sur l'île de Sakhaline (Extrême-Orient russe) et 59 véhicules ayant un niveau de radioactivité dépassant de 2 à 6 fois la norme. Par précaution, elle a interdit les aliments provenant de plusieurs régions japonaises.

Le gouvernement a tellement confiance dans le respect de ses frontières, qu'il a fallu attendre 2 mois pour que la direction des douanes, interpellée notamment par Solidaires Douanes, diffuse une note sur les contrôles : sondage dans 1 à 3% des conteneurs, éventuellement port de gants en textile lors des opérations et au grand maximum tenue complète en textile... alors que l'ASN et l'IRSN pointent le risque d'inhalation de particules par les personnels lors des contrôles ! Mais comment contrôler sans matériel adéquat ? Solidaires Douanes a exigé ces matériels. Le port du Havre, qui reçoit 20 000 conteneurs provenant du Japon par an, dispose de détecteurs de radioactivité manuels, ainsi que Marseille mais toujours pas Roissy, l'un des tout premiers aéroports internationaux. Résultat : **quand ils et elles n'ignorent pas ce qu'ils manipulent, les fonctionnaires ne disposent pas du matériel de protection adéquat.** Quant à la formation...

Les consommateurs peuvent avoir peur : **l'éventualité d'une radioactivité devrait imposer un contrôle systématique et sérieux des marchandises, ce qui n'est pas le cas.** Seules les denrées alimentaires font l'objet de contrôles systématiques, mais surtout sur le papier car, à Roissy par exemple, seuls 10 % des flux sont réellement contrôlés, par manque de personnels notamment. Cette situation, qui risque de durer plusieurs longues années, imposerait de maintenir très longtemps cette surveillance et de ne pas céder à un relâchement au fil du temps.

Pire, les produits radioactifs peuvent entrer par n'importe quelle frontière européenne puis circuler librement en Europe. Au port d'Anvers et de Rotterdam, par exemple, la douane ne contrôle pas les produits qui ne restent pas en Belgique ou aux Pays Bas. Une entreprise dont les marchandises seraient bloquées au Havre pourra les faire passer en entrant ailleurs.

Solidaires demande avec force une protection des travailleurs et des consommateurs :

- ➔ Pour les fonctionnaires concernés (douane, services vétérinaires, DGCCRF...), des moyens et des formations à hauteur des enjeux. Certes des CHS ont été saisis du problème, mais pour l'heure sans grand résultat. Solidaires Douanes a demandé à la CRIIRAD d'intervenir et a alerté les autorités de tutelle, notamment le ministère.
- ➔ Pour les salarié-e-s devant entrer en contact avec des marchandises japonaises (dockers, transporteurs, manutentionnaires...). Ils devraient disposer de toutes les garanties d'innocuité. Ce n'est pas le cas : Renault fait ainsi examiner tous ses approvisionnements japonais par voie maritime, mais pas ceux arrivant par voie aérienne, se reposant sur les contrôles systématiques de la douane... qui n'existent pas !
- ➔ Pour les consommateurs, Solidaires demande un contrôle systématique et complet à toutes les frontières de l'Europe, quelle que soit la destination des produits.

Ministère de la Culture : appel unitaire pour le 21 juin

Pour en finir avec l'entreprise de démolition sans précédent du ministère de la culture et de la communication, l'intersyndicale Culture (CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, SUD, UNSA) appelle l'ensemble des agents du ministère, de ses services déconcentrés et de ses établissements à 10 jours de mobilisation pour l'avenir du ministère de la culture à partir du 21 juin.

RGPP, valse des réformes, restructurations, fusions, absorptions, suppressions d'emplois, austérité, coupes budgétaires, gel des salaires, promotions zéro, missions oubliées, travail abîmé, agents malmenés, avec Nicolas Sarkozy depuis 4 ans, et Frédéric Mitterrand depuis 2, à la Culture, c'est toujours le même refrain. Modernisation, rénovation, renforcement, optimisation, mutualisation, n'en jetez plus, on connaît aussi parfaitement la petite musique de l'intox gouvernementale. 4 ans, déjà, pendant lesquels les personnels du ministère de la culture dans la diversité de ses services et établissements n'ont



cessé de répéter les gammes de la solidarité et de la résistance à une entreprise de démolition, savamment orchestrée mais devenue inaudible au fil du temps.

Imagine-t-on ce que serait le ministère aujourd'hui sans les mobilisations unitaires ! **Le 21 juin, fête de la musique, est l'occasion de faire entendre clairement une nouvelle fois les revendications**: a minima une pause obligatoire des réformes, un arrêt des politiques de casse et de privatisation, une ambition de refondation, de progrès et de citoyenneté pour la Culture, la création et le ministère.

De l'administration centrale, des établissements publics, des musées, des Archives nationales, de l'archéologie préventive, des monuments nationaux, des écoles d'art et d'architecture, des conservatoires, des laboratoires de recherche et de restauration, des directions générales des Patrimoines, de la Création artistique, des Industries culturelles et des médias, mais aussi des DRAC et des STAP, saisissons cette opportunité ... Tous ensemble aux Archives nationales le 21 juin !

Daunat Bourgogne : SUD ne cède pas

Appuyée par Solidaires 71, la section syndicale SUD de l'usine agro-alimentaire Daunat poursuit ses actions contre un patron qui prétend lui interdire d'exister. Il est vrai que dans cette lamentable prétention, le patron est appuyé par les sections CGT, CFDT, FO dont les principales activités sont de signer des accords salariaux scandaleux (au point de provoquer des grèves dans les deux autres usines du groupe à l'appel de CGT, CFDT, FO !), et de **retarder l'organisation des élections permettant de renouveler les délégué-e-s du personnel**.



Des recours juridiques appuient le travail de terrain mené par SUD. La section syndicale poursuit courageusement le travail de défense des salarié-e-s, malgré les entraves.

AFPA, CIO, GRETA, Pôle Emploi, ensemble le 23 juin !

Les chiffres réels du chômage ne baissent pas, la précarité explose, les conditions de travail se dégradent, la pauvreté et l'exclusion se développent. Censée répondre aux besoins des usagers en matière de formation, la loi de Novembre 2009 annonçait la création d'un service public de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie. Or, on assiste au contraire à la casse des services existants.

Les organisations syndicales de l'AFPA, des GRETA, des CIO de l'Education Nationale, de Pôle emploi, constatent que :

- **Les réformes qui touchent leurs services vont dans le sens du démantèlement du service public**, et favorisent l'externalisation et la soumission aux lois du marché, dans le champ de la formation et de l'orientation.
- La spécificité des besoins des publics n'est prise en compte, ni dans la formation professionnelle où tend à être imposée dans les mêmes classes la mixité des élèves sous statut scolaire, des salarié-e-s et des apprenti-e-s, ni dans l'orientation où l'aide à l'élaboration des projets des jeunes est mesurée à la même aune que celle des adultes.
- La professionnalité et la qualification des personnels et leur champ de compétence sont niés dans le but de supprimer des emplois et au détriment du service rendu aux personnes.
- Les conditions d'exercice se dégradent dans tous les services, la précarité se développe, la charge de travail augmente et le sens du travail de chacun se perd.

Les syndicats CGT, CFDT, FSU, Solidaires, CGC de ces secteurs appellent à une manifestation nationale le 23 juin, à Paris.